



Paris, le 09 juin 2011

Communiqué

*Marie-Pierre de la Gontrie, secrétaire nationale à la justice
et aux libertés publiques*

Jean-Jacques Urvoas, secrétaire national à la sécurité

Inexécution des peines : la droite constate l'échec de sa politique, les socialistes proposent des réponses

Priorité affichée par Nicolas Sarkozy depuis 2002, la lutte contre l'insécurité est un échec. Les violences physiques ont augmenté de 16% depuis 2004. Les moyens des forces de l'ordre ont diminué. Les coupes budgétaires de la droite placent aujourd'hui le budget français de la justice à la 37ème place sur 43 en Europe. Une "politique du chiffre" s'est imposée au détriment de la culture du résultat et de la sécurité quotidienne des Français.

Le rapport présenté mardi par Eric Ciotti rappelle la réalité de l'exécution des peines en France, problème soulevé chaque année par les professionnels du droit et qui fait l'objet depuis longtemps de l'attention des socialistes. Faute de moyens, 80.000 peines de prison sont en attente d'exécution en France.

Pour répondre à ce problème nous avons fait des propositions, le 14 mars dernier, en présentant notre projet pour une justice indépendante, respectée, efficace et protectrice.

Pour être efficaces et respectées, les décisions de justice doivent être immédiatement suivies d'effet. Pour cela, les réponses avancées par les socialistes visent à améliorer le fonctionnement des tribunaux et à faire de la prison, non seulement une sanction, mais aussi un lieu de réinsertion et de prévention de la récidive.

Alors que le rapport présenté par Eric Ciotti propose de construire toujours plus de prisons pour y loger toujours plus de détenus, la solution passe, au contraire, par l'affirmation que l'enfermement n'est pas la seule réponse pénale efficace. La prison ne doit pas être seulement un lieu de privation de liberté, mais aussi prévenir la récidive, et permettre la réinsertion. Nous proposons un mécanisme de prévention de la surpopulation pénitentiaire, une réforme de l'outil de prévention de la récidive qu'est la libération conditionnelle, et une amélioration du suivi des détenus. Une véritable politique d'aménagement de peines doit être mise en œuvre, fondée sur un projet pénitentiaire individuel défini avec chaque détenu, incluant des activités, une formation ou un emploi rémunéré de manière juste, et sur un suivi individualisé.

Une nouvelle fois, l'échec des décisions prises par Nicolas

10, rue de Solférino - 75333 Paris cedex 07 - Tél. : 01 45 56 77 26 ou
79 55

parti-socialiste.fr – courriel : presse@parti-socialiste.fr

Sarkozy en matière de justice et de sécurité a amené l'UMP à en proposer d'autres. Elles connaîtront bientôt le même destin. Ainsi va la politique du Président de la République depuis son élection : faute de pouvoir appuyer son bilan sur un résultat, Nicolas Sarkozy remet constamment en cause la loi pour ouvrir immédiatement un nouveau chantier législatif et entretenir ainsi l'illusion de l'action.